



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 mars 2025

SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, mairesse
Audrey Boisjoly, conseillère
Émilie Boisvert, conseillère
Sophie Galarneau, conseillère
Isabelle Parent, conseillère
Sylvie Roberge, représentante de Sainte-Béatrix
- MM Martin Bordeleau, conseiller, maire suppléant
Pierre Charbonneau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Karl Lacouvée, conseiller
Charles-André Pagé, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller
Raymond Rougeau, conseiller
Richard Hétu, représentant de Chertsey

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Noémie Ladouceur-Fournelle, directrice des services juridiques
Judith Godin, directrice du Service d'aménagement
Julie Dorich, secrétaire de direction
- M. Alexandre Mathieu-Vaugeois, directeur adjoint, Service d'aménagement

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

TNO-03-020-2025

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Karl Lacouvée et résolu unanimement que la présente séance soit ouverte à 15 h 28.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-03-021-2025

Il est proposé par M. Charles-André Pagé, appuyé par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2025
4. DOSSIERS
 - 4.1. TNO – Harmonisation forestière – Secteur LILIANE – Autorisation
 - 4.2. TNO – 2140, Lac-Charland, TNO – Lac Matawin (matricule 5193-17-6075) - Décision
 - 4.3. TNO – Dérogation mineure – Lac Riopel (lot 5 844 359) à Saint-Guillaume-Nord (matricule 6364-79-1720) - Décision
 - 4.4. TNO – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Chemin double vocation – Adoption
 - 4.5. TNO – Règlement d'emprunt TNO-73-2025 – Barrage à la Galette – Avis de motion et dépôt du projet de règlement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 mars 2025

5. LISTES DES COMPTES À PAYER – ADOPTION
6. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
7. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION
8. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – AUCUN
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2025

TNO-03-022-2025

Il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 19 février 2025, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. TNO – Harmonisation forestière – Secteur LILIANE - Autorisation

TNO-03-023-2025

Considérant que des travaux commerciaux sont prévus dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), dans le secteur LILIANE, situé dans le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a conduit un processus d'harmonisation avec l'administration du TNO, laquelle dernière a soulevé les enjeux suivants :

- Accès au territoire
- Communication
- Habitat faunique terrestre
- Maintien et développement d'infrastructures
- Paysage
- Qualité de l'eau et habitat faunique aquatique
- Répartition spatio-temporelle des coupes

Considérant que le MRNF a conduit un processus d'harmonisation avec les autres représentants des utilisateurs concernés par ces secteurs d'intervention;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par l'administration du TNO;

Considérant la résolution CM-05-176-2022 visant l'optimisation du processus d'harmonisation forestière;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement par le Conseil municipal du TNO de la MRC d'accepter les mesures d'harmonisation proposées pour répondre aux préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs pour le secteur d'intervention LILIANE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 mars 2025

4.2. TNO – 2140, Lac-Charland, TNO – Lac Matawin (matricule 5193-17-6075) - Décision

TNO-03-024-2025

Considérant que le projet n'aura pas d'impact sur le voisinage;

Considérant que le terrain et la bande riveraine sont boisés;

Considérant que le terrain a une superficie de 4 000 mètres carrés et qu'il est partiellement entouré par le lac Charland;

Considérant qu'en fonction de la forme et la dimension du terrain, et la présence du bâtiment accessoire, il est impossible de reconstruire une habitation sur le terrain;

Considérant que la demande ne contrevient pas à des normes environnementales;

Considérant la recommandation favorable du Service d'aménagement;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie accorde la dérogation mineure pour la propriété située au 2140 Lac-Charland (matricule 5193-17-6075) concernant la construction d'une galerie, le déplacement d'une partie de l'habitation existante et la reconstruction d'une partie de celle-ci qui empièteraient dans la marge avant sur cour d'eau de 25 mètres tout en restant au minimum à 20 mètres de la limite de propriété avant définie par la ligne des hautes eaux du lac Charland.

4.3. TNO – Dérogation mineure – Lac Riopel (lot 5 844 359) à Saint-Guillaume-Nord (matricule 6364-79-1720) - Décision

TNO-03-025-2025

Considérant que la demande de dérogation ne semble pas avoir d'impact sur le voisinage;

Considérant que le terrain a une superficie de 1131,50 mètres carrés;

Considérant qu'en fonction de la forme et la dimension du terrain, il est impossible de reconstruire une habitation sur le terrain;

Considérant qu'il est souhaité par le Service d'aménagement, d'éventuellement modifier la réglementation afin de permettre dans ce secteur, les habitations à une distance de 5 mètres des limites de propriété latérales;

Considérant que la demande ne contrevient pas à des normes environnementales;

Considérant la recommandation favorable du Service d'aménagement;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie accorde la dérogation mineure au lot 5 844 359 pour la reconstruction d'un bâtiment principal à 5 mètres des limites de propriété latérales et à 11 mètres de la limite de propriété avant.

4.4. TNO – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Chemin double vocation - Adoption

TNO-03-026-2025

Considérant le volet Entretien des chemins à double vocation (ECDV) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

Considérant que les routes municipales sur lesquelles circulent au moins 250 camions chargés de ressources forestières ou minières par an sont admissibles au versement d'une aide financière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 19 mars 2025

Considérant que la route municipale ci-après énumérée respecte les critères définissant une route municipale fortement sollicitée:

Nom de la route municipale	Nombre de kilomètres de chemins à double vocation	Nombre de passages de camions chargés	Ressource transportée
Chemin des Cyprès	12.67	3115	Bois

Considérant qu’une correspondance du ministère Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) adressée à la MRC de Matawinie le 14 février 2025, confirme le volume de bois transporté sur la route municipale ci-haut mentionnée pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024;

Considérant que la carte *TNO_chemin des Cyprès* localisant la route municipale précédemment énumérée fait partie intégrante de la présente résolution;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC dépose au MTMD une demande de compensation financière pour le chemin à double vocation répondant aux critères pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, soit le chemin des Cyprès.

La carte *TNO_chemin des Cyprès* est annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

4.5. TNO – Règlement d’emprunt TNO-73-2025 – Barrage à la Galette – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

TNO-03-027-2025

Mme Isabelle Parent donne avis de motion, et ce, conformément à l’article 445 du Code municipal, à l’effet que, lors d’une séance ultérieure du Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, le règlement numéro TNO-73-2025 décrétant un emprunt de 200 000 \$ pour les travaux de reconstruction du barrage à la Galette.

5. LISTE DES COMPTES À PAYER – ADOPTION

TNO-03-028-2025

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 90 059,88 \$ en date du 13 mars 2025;

En conséquence, il est proposé par M. Karl Lacouvée, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement d’approuver la liste déposée et d’en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

6. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :

Engagements au 13 mars 2025, nos 25-000019 à 24-000035, 17 engagements pour un montant total de 24 880,48 \$.

7. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

TNO-03-029-2025

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d’approuver la liste des déboursés telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 19 mars 2025**



No de résolution
ou annotation

8. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – AUCUN

9. VARIA

9.1. Aucun

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

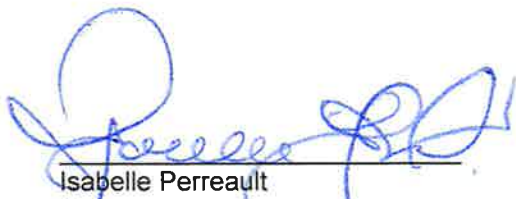
Une question est adressée en lien avec les véhicules lourds qui circulent sur le chemin des Cyprés et l'impact sur la qualité de la surface de roulement et une autre au sujet du service de collecte des matières résiduelles dans le secteur Saint-Guillaume-Nord.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

TNO-03-030-2025

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Sophie Galarneau, appuyée par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit levée à 15 h 40.


Edith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière


Isabelle Perreault
Mairesse



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 19 mars 2025

